

Ressources UKRAINE

1. Protection temporaire.....	1
2. Aides.....	2
<i>Protection sociale et aides financières</i>	2
<i>Logement</i>	2
3. PAUSE.....	3
4. Atelier des artistes en exil.....	3
5. ANDEA : recensement des demandes d'accueil d'étudiant.e.s ukrainien.ne.s.....	4
6. Dans le 95.....	4
7. A l'international.....	4

1. Protection temporaire

« La France, comme tous les pays membres de l'UE, a activé le 4 mars 2022 le **dispositif exceptionnel de protection temporaire** au bénéfice des réfugiés ukrainiens. Il s'agit d'une protection internationale immédiate, qui s'applique à toute personne, et donc aux étudiants se trouvant dans les situations suivantes :

- les étudiants ukrainiens qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022
- les étudiants non-Ukrainiens qui bénéficiaient en Ukraine du statut de réfugiés et y résidaient avant le 24 février 2022
- les étudiants non-Ukrainiens qui résidaient en Ukraine et ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine
- les membres des familles des personnes relevant des cas précédents

Attribué par les préfetures, le statut de protection temporaire permet la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour de 6 mois. »

Voir :

Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/etudiants-deplaces-d-ukraine-et-beneficiaires-de-la-protection-temporaire-campus-france-vous-aide-a>

En anglais : <https://www.campusfrance.org/en/displaced-students-from-ukraine-under-the-status-of-temporary-protection-campus-france-helps-you>

Ministère de l'intérieur :

Protection temporaire :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-personnes-deplacees-dukraïne>

Foire aux questions, accueil : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/foire-aux-questions-accueil-des-refugies-ukrainiens>

2. Aides

Protection sociale et aides financières

« Les étudiants bénéficiaires de la protection temporaire ont immédiatement accès à une **protection sociale complète** : protection universelle maladie et complémentaire santé solidaire, incluant la vaccination Covid. Les étudiants ukrainiens résidant en France et dont le titre de séjour a expiré verront leur droit à la protection universelle maladie automatiquement prolongé.

Toutes les personnes bénéficiant de la protection temporaire ont droit à **une allocation de demandeur d'asile mensuelle** (486 euros pour une personne seule) à demander auprès de l'OFII, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Ils sont par ailleurs autorisés à exercer une activité professionnelle.

Les étudiants protégés par ce statut peuvent également accéder :

- à une aide d'urgence auprès des **CROUS** dont relève leur établissement d'accueil
- aux bourses sur critères sociaux délivrées par les CROUS
- au repas à 1 euro en restaurant universitaire

Logement

La protection temporaire donne droit à l'Aide personnalisée au logement (APL). Les étudiants concernés peuvent être hébergés dans les logements disponibles dans les Crous jusqu'à la rentrée prochaine, dans la limite des capacités d'accueil existantes. Le réseau des Crous recense 3800 places en résidences universitaires disponibles immédiatement et 4800 à compter de début avril.

Ils peuvent aussi s'appuyer sur la plateforme <https://parrainage.refugies.info> qui recense les offres de particuliers. »

Voir :

Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/etudiants-deplaces-d-ukraine-et-beneficiaires-de-la-protection-temporaire-campus-france-vous-aide-a>

En anglais : <https://www.campusfrance.org/en/displaced-students-from-ukraine-under-the-status-of-temporary-protection-campus-france-helps-you>

Service social CROUS de Versailles : <https://www.crous-versailles.fr/aides-sociales/contacter-service-social/>

Logement : <https://parrainage.refugies.info>

3. PAUSE

« Le programme PAUSE ouvre un fonds spécial d'aide en urgence aux artistes et aux professionnels de la culture impactés par la guerre en Ukraine grâce au soutien du Ministère de la Culture.

Une aide d'urgence permettant de financer le séjour d'un.e artiste ou professionnel.le de la culture, et de sa famille le cas échéant, pour une durée de trois mois est proposée aux établissements volontaires. Le montant correspondant sera forfaitaire et indexé sur le nombre de personnes de la cellule familiale accueillie (personne seule, couple, famille). »

Voir : https://www.programmepause.org/?page_id=2091

4. Atelier des artistes en exil

Support to the Ukrainian artists

Because of the occupation war in Ukraine, the agency of artists in exile in France (Paris, Marseille) opened an hotline for the Ukrainian artists :

- +33 6 95 75 68 52 (WhatsApp, Viber)
- soutienartistesukrainiens@aa-e.org

У рамках окупаційної війни в Україні, Ательє артистів у вигнанні у Франції (Париж, Марсель) відкриває гарячу лінію для українських художників:

- +33 6 95 75 68 52 (WhatsApp, Viber)
- soutienartistesukrainiens@aa-e.org

Voir: <https://aa-e.org/en/soutien-aux-artistes-ukrainiens-2/>

Support to Russian artists

Because of the occupation war in Ukraine, the agency of artists in exile in France (Paris, Marseille) opened an hotline for the Russian artists:

- +33 6 52 41 15 13 (Telegram, Signal)
- soutienartistesrusses@aa-e.org

В рамках оккупационной войны в Украине Ательє артистов в изгнании во Франции (Париж, Марсель) открывает горячую линию для русских художников:

- +33 6 52 41 15 13 (Telegram, Signal)
- soutienartistesrusses@aa-e.org

Voir : <https://aa-e.org/en/support-to-the-russian-artists/>

5. ANDEA : recensement des demandes d'accueil d'étudiant.e.s ukrainien.ne.s

ANDEA, réseau de quarante-quatre écoles supérieures d'art et de design françaises, a mis en place un formulaire destiné aux étudiant.e.s ukrainien.ne.interessé.e.s par les études en France.

Voir : <https://andea.fr/evenement/ukraine-refugee-students-application-for-emergency-reception-in-french-higher-schools-of-visual-art-and-design/>

Sur le site de l'ENSAPC :

<https://www.ensapc.fr/fr/actualite/dispositif-durgence-a-destination-des-etudiant-e-s-refugie-e-s/>

L'ENSAPC prend en compte les demandes déposées via ce formulaire.

La mise en place d'une plateforme par Campus France est également en cours.

6. Dans le 95

Solidarité Ukraine 95

« Ce collectif rassemble celles et ceux qui souhaitent manifester activement leur soutien au peuple ukrainien. C'est une réserve de bénévoles qui répondent en fonction de leurs possibilités aux appels des associations, collectivités,... »

Voir : <https://www.facebook.com/solidariteukraine95/>

Contact : solidariteukraine95@gmail.com

7. A l'international

Artists at risk (AR)

AR is dedicated to supporting persecuted art practitioners, facilitating their safe passage from their countries of origin, hosting them at AR-Residences and curating related projects, including the AR Pavilion.

Artists and cultural workers from UKRAINE: [Apply Here](#)

DISSIDENT BELARUSIAN and RUSSIAN artists and cultural workers at risk: [Apply Here](#)

Voir: <https://artistsatrisk.org/2022/02/26/ukraine-emergency-resources-for-artists-and-cultural-workers/?lang=en>

SWAN - SWEDISH ARTIST RESIDENCY NETWORK

“SWAN works together with Artists at risk as fast as we can for artists fleeing from or displaced from the Russian war against Ukraine to get to a safe residence in Sweden. We are cooperating with Artist at Risk for artists to have as quick an application process as possible.

The Emergency residencies in SWAN network adapt to the needs of the artists regarding time and production etc. At the moment we have about 20 residencies available.”

Voir: <https://www.swanresidencynetwork.com/>